

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 MARS 2010**

L'an deux mil dix, le jeudi dix huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : LE BARRON Gérard, ROBILLARD Franck, LORGERIE Nelly, IMBEAUD Isabelle, DUHAMEL Pascal, PAQUET Jean-Pierre, ARMAND Gilles, DUREL Benoît, LE ROUX Sylviane, CATTANEO Brigitte, MANOURY Yolande.

Absents : Mr MONCEL Michel, Mr DURAND Jean-Paul, Mr CHAPRON Gaëtan.

Procuration : de Mr LALLOUET Patrick à Mr LE BARRON Gérard.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr Robillard a été élu secrétaire de séance.

Vote du compte administratif 2009 de la commune :

Mr Robillard Maire Adjoint, présente le compte administratif 2009 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 1 013 930.44 €
- Dépenses réalisées : 703 533.01 €
- Résultat de l'exercice : **310 397.43 € (excédent)**

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 30 155.85 €
- Dépenses réalisées : 67 336.22 €
- Résultat de l'exercice : **- 37 180.37 € (déficit)**

Reste à réaliser en investissement au 31/12/09 : 50 200 €

- o Fonctionnement : Ex précédent : 279 333.31 €
Affect résultat : 10 979.85 €
Exercice 2009 : 310 397.43 €
Résultat de clôture : 578 750.89 €
- o Investissement : Ex précédent : - 3 261.78 €
Exercice 2009 : - 37 180.37 €
Résultat de clôture : - 40 442.15 €

Résultat cumulé : 538 308.74 €

Le compte administratif 2009 de la commune est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Vote du compte administratif « Lotissement la Bruyère » 2009

Mr Robillard , Maire Adjoint, présente le compte administratif 2009 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 0 €
- Dépenses réalisées : 303 984.60 €
- Résultat de l'exercice : - 303 984.60 €

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 0 €
- Dépenses réalisées : 0 €
- Résultat de l'exercice : **0 €**

- o Fonctionnement : Ex précédent : 303 984.60 €
Exercice 2009 : - 303 984.60 €
Résultat de clôture : 0 €
- o Investissement : Ex précédent : 0 €
Exercice 2009 : 0 €
Résultat de clôture : 0€

Résultat cumulé : 0 €

Le compte administratif 2009 « Lotissement la Bruyère » est adopté à l'unanimité par les membres présents. (vote pour : 10 vote contre : // abstention : //)

Vote du compte administratif « Assainissement » 2009 :

Mr Robillard, Maire Adjoint, présente le compte administratif 2009 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation

- Recettes réalisées : 69 482.04€
- Dépenses réalisées : 46 235.69 €
- Résultat de l'exercice : **23 246.35 € (excédent)**

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 16 285.75 €
- Dépenses réalisées : 36 419.39 €
- Résultat de l'exercice : - **20 133.64 € (déficit)**

Restes à réaliser en investissement au 31/12/09 : 55 000 €

- o Exploitation : Ex précédent : 95 500.66 €
Exercice 2009 : 23 246.35 €
Résultat de clôture : 118 747.01€
- o Investissement : Ex précédent : 44 687.78 €
Exercice 2009 : - 20 133.64 €
Résultat de clôture : 24 554.14 €

Résultat cumulé : 143 301.15 €

Le compte administratif 2009 « Assainissement » est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Vote du compte administratif 2009 du lotissement « les tilleuls » :

Mr Robillard Maire Adjoint, présente le compte administratif 2009 de Monsieur LE BARRON. Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes réalisées : 203 758.47 €
- Dépenses réalisées : 205 722.96 €
- Résultat de l'exercice : - 1 964.49 (déficit)

Section d'Investissement :

- Recettes réalisées : 450 000 €
- Dépenses réalisées : 203 758.47 €
- Résultat de l'exercice : 246 241.53 € (excédent)

- o Fonctionnement : Ex précédent : 0 €
Exercice 2009 : - 1964.49 €
Résultat de clôture : - 1964.49 €
- o Investissement : Ex précédent : 0 €
Exercice 2009 : 246 241.53 €
Résultat de clôture : 246 241.53 €

Résultat cumulé : 244 277.04 €

Le compte administratif 2009 du lotissement « les tilleuls » est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Compte de gestion 2009 de la commune :

Le compte de gestion de l'exercice 2009 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2009 du « Lotissement la Bruyère » :

Le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres de compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2009 de l'assainissement :

Le compte de gestion de l'exercice 2008 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2009 du lotissement « les tilleuls » :

Le compte de gestion de l'exercice 2009 présenté par monsieur FUSEE, trésorier principal de la trésorerie de Caen Ouest, en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Affectation du résultat 2009 de la commune :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 d'un montant de 578 750.89 € et constatant que :

- L'état des Restes à Réaliser en investissement s'élève au 31/12/09 à 50 200 €
- La section Investissement présente un déficit de 40 442.15€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 90 642.15 € en recettes d'investissements, article 1068
- De reporter le solde soit 488 108.74 € en recettes de fonctionnement, ligne 002

Affectation du résultat 2009 de l'assainissement:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 d'un montant de 118 747.01 €, et constatant que :

- L'état des Restes à Réaliser en investissement s'élève au 31/12/09 à 55 000 €
- La section Investissement présente un excédent de 24 554.14 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 30 445.86 € en recettes d'investissements, article 1068
- De reporter le solde soit 88 301.15 € en recettes de fonctionnement, ligne 002

Affectation du résultat 2009 du lotissement « les tilleuls »:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 d'un montant de – 1964.49 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De reporter cette somme en dépenses de fonctionnement, ligne 002

Budget Primitif 2010 de la commune :

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2010 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 232 866.37 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 574 432.95 €

Il propose de fixer les taux suivants pour les taxes locales :

- Taxe d'habitation = 12.13 %
- Taxe foncier bâti = 26.16 %
- Taxe foncier non bâti = 35.61 %
- Taxe professionnelle = 8.46 %

Soit une augmentation de 2 %

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.

Budget Primitif 2010 « Assainissement » :

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2010 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 155 535.10 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 523 264.71 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.

Budget Primitif 2010 lotissement « les tilleuls » :

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2010 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 657 522.96 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 717 200.00 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.

Enveloppe indemnitaire du personnel communal, année 2010 :

Mr Le Barron demande à son Conseil Municipal l'octroi d'une enveloppe indemnitaire de 13 000 € pour l'année 2010 pour le règlement des primes I.A.T à compter du 1^{er} mars 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Demande de subventions pour le projet de station d'épuration communale :

Mr le Maire expose que le montant total de l'enveloppe budgétaire de la restructuration de la station d'épuration communale est estimé à 1 340 000 € H.T.

Par conséquent, il propose de demander des subventions :

- Au Conseil Général du Calvados
- A l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Au Conseil Régional de Basse Normandie
- Au Parlement Européen
- Une aide au titre de l'aide parlementaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer ces demandes de subvention.

Création de nouvelles sections dans le cimetière communal : devis

Mr le Maire présente un devis d'un montant de 7 814.66 € TTC. Il est décidé de demander d'autres devis et d'octroyer une somme maximum de 7 820 € TTC pour la création de nouvelles sections dans le cimetière communal.

Projet extension cantine/création salle des fêtes :

Mr Duhamel, maire adjoint, présente les grandes étapes du projet. Celui se déroulera en 2 phases :

1. Restructuration de la cantine
2. Aménagement de la salle des fêtes.

Le coût du projet s'élève à 1 200 000 €.

Courrier du C.H.U :

Mr Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction du Patrimoine du C.H.U. Celle-ci demande à la commune de proposer un prix pour l'acquisition des parcelles pour la restructuration de la station d'épuration (parcelle ZC 25) et pour la création du parking entre le bar et la boulangerie, rue Henri Rosel (parcelle AD 12). Le conseil municipal fixera son prix en fonction de l'estimation donnée par la SAFER .

Assistance SATESE :

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau doit être établi pour information aux usagers. Le SATESE propose aux communes une assistance quant à l'élaboration de ce document. Le conseil municipal accepte l'assistance du SATESE.

Questions diverses :

Mr le Maire présente le projet du futur lotissement de la société FRANCELOT. 5 lots seront destinés à la location. Il sera demandé à FRANCELOT de changer le nom du lotissement qui sera décidé par le conseil municipal (nom actuel : les perrelles).

Mr le Maire rend compte d'une réunion avec un représentant de la société de chasse et le nouveau garde chasse fédéral. Il informe que cette personne est habilitée à verbaliser les contrevenants qui ne respecteraient pas l'arrêté du maire interdisant tous les véhicules à moteur sur le domaine communal de la Bruyère.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h40.